

A l'attention des opérateurs subsidiés par la Commission communautaire française et relevant de la Direction des Affaires culturelles et socioculturelles

27 octobre 2020

**Objet** : circulaire concernant les consignes relatives à la gestion de la crise COVID

Les Gouvernements fédéral et régional bruxellois ont pris de nouvelles mesures en date des 23 et 24 octobre dernier afin de contrôler et faire régresser l'épidémie de Covid 19.

Ces différentes mesures se cumulent entre elles, ce qui rend parfois leur compréhension plus difficile.

Afin de renforcer la clarté et la lisibilité de ces différentes mesures à l'attention des opérateurs culturels bruxellois, nous avons effectué à votre attention la synthèse suivante :

Depuis ce lundi 26 octobre et jusqu'au 19 novembre prochain,

**IL EST INTERDIT :**

- d'organiser des activités culturelles et artistiques à l'extérieur ;
- d'ouvrir des lieux accueillant les activités suivantes : activités de nature culturelle, festive, folklorique ou récréative dont les musées, les salles d'exposition, les salles des fêtes, les salles de spectacle, les théâtres, les cinémas ;
- d'ouvrir les bibliothèques pour toutes autres activités en-dehors du service de prêt.

**IL EST PERMIS :**

- d'organiser des activités en intérieur (écoles de devoirs, ateliers créatifs, stages, etc.) et des activités en extérieur dans les parcs et les plaines de jeux pour enfants de maximum 12 ans, et ce, tant dans le cadre d'activités scolaires et extrascolaires que durant les congés scolaires ;
- d'organiser des répétitions pour des acteurs ou des musiciens, à condition que ces répétitions puissent s'effectuer à huis clos ;
- d'organiser le service de prêt dans les ludothèques (service de take away recommandé)
- dans les bibliothèques publiques ainsi que les activités annexes au service de prêt lorsqu'elles s'adressent aux enfants de moins de 12 ans dans le cadre d'un stage organisé ou dans le cadre d'activités scolaires et extrascolaires

Nous sommes plus que jamais à vos côtés en cette période éprouvante. N'hésitez pas à faire appel à nos services pour toute question ou information complémentaire : 02 800 82 84

Cécile VAINSEL

Directrice d'Administration